

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2014

Etaient présents : G. RIPEAUX R.LELIEVRE B.LEMASSON F.ADAM V.BOUJU C.COUBRUN C.FOUBERT B.LEBOUC R.DELAUNAY D.GRAND T.GUILLOUARD D.LEBRETON C.PICHEREAU M.RINGUENET-PECATE J.TRETON
Absents : M. RINGUENET-PECATE

1-Mise en concurrence de l'assurance garantissant les risques statutaires par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de La Mayenne,

Le contrat groupe arrivant à échéance le 31 décembre 2014, le CDG 53 propose que la commune lui donne mandat pour la mise en concurrence de l'assurance garantissant les risques statutaires. A l'unanimité le Conseil Municipal donne mandant au Centre de Gestion.

2-Mise en place d'un régime indemnitaire,

M. le Maire a proposé de mettre en place un régime indemnitaire pour récompenser la manière de servir des agents relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques de 2^{ème} classe en instituant l'I.A.T (indemnité d'administration et de technicité) :

- une enveloppe d'un montant annuel de 3.594,32 € a été votée, à l'unanimité, par le Conseil Municipal,
- Il reviendra au Maire de prendre les arrêtés d'attributions individuelles.

3-Renouvellement du copieur de la mairie,

Le contrat avec la société DBR arrivant à échéance à la fin du mois d'avril il convient de prendre une décision pour le renouvellement du copieur existant. Plusieurs possibilités s'offrent à nous :

- Acheter un nouveau copieur : coût 4.051,20 € TTC garanti 5 ans pour 400000 pages (avec récupération du FCTVA),
- Louer un nouveau copieur : coût 4.968,00 € TTC pour 5 ans soit 82,80 € par mois (sans récupération du FCTVA),
- Dans les 2 cas exposés ci-dessus l'ancien copieur serait remis à l'école avec une extension de garantie de 2 ans pour les pièces, main d'œuvre, déplacements et consommables.

Les membres du Conseil Municipal ont décidé, à l'unanimité, d'acquérir un nouveau copieur et de transférer le copieur actuel de la Mairie à l'Ecole.

4-Avis du Conseil Municipal sur le procès-verbal de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs (CCMA),

Il convient de délibérer sur les attributions compensatives dues à la CCMA suite à la fusion des communautés de communes ;

Attribution compensative versée à la CCA en 2013 : **70.054,43 €**

Attribution compensative CCMA en 2014 : **70.507,20 €** soit 452,77 € de plus dû au transfert de la compétence bibliothèque à la CCMA (achats de livres, abonnements de la bibliothèque).

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, émettent un avis favorable au procès-verbal de la CLECT.

5-Carte communale,

L'enquête publique s'est déroulée du 12 février au 14 mars 2014. Le commissaire enquêteur délivrera un rapport de synthèse au Maire sous peu, le conseil municipal pourra délibérer sur ce rapport pendant un délai de 15 jours, il restera alors un délai de 8 jours au Commissaire enquêteur pour rendre ses conclusions. A la suite de cela le dossier sera transmis à M. le Préfet qui se prononcera.

6-Examen des comptes administratifs 2013 et affectation des résultats de fonctionnement,

Le compte administratif 2013, présenté par M. le Maire (qui s'est retiré de la salle pendant le vote) a été approuvé à l'unanimité.

COMMUNE	Section investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES TITRES EMIS	499.840,69	657.527,88	1.157.368,57
DEPENSES MANDATS EMIS	370.973,02	525.331,22	896.304,24
RESULTAT DE L'EXERCICE	128.867,67	132.196,66	261.064,33
Excédent antérieur	110.432,20	20.955,23	131.387,43
Excédent cumulé	239.299,87	153.151,89	392.451,76

Il est proposé d'affecter 53.151,89 € de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement. Le solde soit 100.000 € est reporté en excédent de fonctionnement. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité.

7-Encaissement, après acceptation du Conseil Municipal, du solde des comptes du comité des fêtes suite à sa dissolution,

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 mars 2014 le comité des fêtes a été dissout et il a été décidé que le solde créditeur serait reversé à la Commune après le paiement de toutes les sommes encore dues. Le Conseil Municipal accepte ce versement.

8-Vote des subventions 2014,

Voir annexe

9-Vote des budgets primitifs 2014,

Section de fonctionnement : il s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 646.583,00 €

Section d'Investissement : il s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 352.481,22 €.

1- Vote des taux des taxes : à l'unanimité, il a été décidé que les taux resteraient inchangés :

2-

Taxes	Base	Taux	produit
Habitation	523900	12,18	63.811
Foncier bâti	371400	21,22	78.811
Foncier non bâti	162730	39,30	64.491
Total			207.113

10-Etablissement des tours de garde pour les élections municipales des 23 et 30 mars 2014

TRANCHES HORAIRES	1 ^{er} tour 23 mars 2014	2 nd tour 30 mars 2014
08H00/10H30	G.RIPEAUX C.PICHEREAU C.COUBRUN	G.RIPEAUX B.LEMASSON F.ADAM
10H30/13H00	R.LELIEVRE T.GUILLOUARD C.FOUBERT	R.LELIEVRE T.GUILLOUARD C.FOUBERT
13H00/15H30	G.RIPEAUX F.ADAM R.DELAUNAY	G.RIPEAUX F.ADAM R.DELAUNAY
15H30/18H00	R.LELIEVRE D.LEBRETON V.BOUJU	R.LELIEVRE B.LEBOUC D.GRAND

ANNEXE VOTE SUBVENTIONS

ASSOCIATIONS	2014
ACTE 53 (TROUPE THEATRALE LOCALE)	200
AFN LOCAL LIGNIERES-ORGERES	200
AMICALE SAPEURS POMPIERS LIGNIERES-ORGERES	300
ASSOCIATION PARENTS ELEVES COLLEGE CARROUGES	348
ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE	113
ASSOCIATION PARENTS D'ENFANTS INADAPTES	65
ASSOCIATION PARENTS ELEVES ECOLE PUBLIQUE	750
CFA BATIMENTS ALENCON (2 élèves)	50
CLUB DES RETROUVAILLES LIGNIERES-ORGERES	110
COMITE DES FETES	2600 <i>Sera versée si nouveau comité</i>
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE PUBLIQUE	580
JEUNESSE ASSOCIATION FOOTBALL	2000
JEUNESSE ASSOCIATION GYMNASTIQUE	530
LA SENTINE	110
LIGUE CONTRE LE CANCER DE LA MAYENNE	212
MUTUELLE COUPS DURS LIGNIERES-ORGERES	28
SECOURS POPULAIRE DE PRE-EN-PAIL	100
SOCIETE DE CHASSE LOCALE LIGNIERES-ORGERES	143
FONDATION DU PATRIMOINE	50
CHAMBRE DES METIERS CALVADOS (1élève)	25
MFR ALENCON (1 élève)	25
3IFA ALENCON (3élèves)	75
TOTAL	8.614,00

A Lignéres-Orgères, le 18 mars 2014
Le Maire,



Gabriel RIPEAUX